

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LA BALME LES GROTTES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

04 JUILLET 2022

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-deux, le quatre juillet à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

**Présents :** BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle (jusqu'à 20h30) — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent(s) excusé(s) :** JACQUIER Habiba — MILLET Benoit — RODRIGUES BARBOSA Florent — TORRES Gaëlle

**Procurat(s) :** JACQUIER Habiba à FRANCHELLIN Jean-Claude — MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — RODRIGUES BARBOSA Florent à TAVERNESE-ROCHE Stéphanie — BONNIN Michèle à PELERIN Yves (à compter de 20h30).

**Secrétaire de séance :** CREBESSEGUES Étienne

**Date de convocation :** 28 juin 2022

-----O-----

Vu par Nous, le Maire de la Commune de LA BALME LES GROTTES (ISERE) pour être affiché le 07 juillet 2022 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

LA BALME LES GROTTES, le 07 juillet 2022  
Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT



## **DEBUT DE LA SEANCE A 20H15**

Le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT, ouvre la séance et prend lecture du compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2022.

Approbation :

### **I – ENS – NOUVEAU PLAN DE GESTION 2023-2032 POUR L'ENS**

Michèle BONNIN, adjointe au Maire en charge des Grottes, rappelle la délibération du 30 octobre 2009 adressée au Conseil Départemental de l'Isère pour l'inscription du site des Coteaux de Saint Roch au réseau ENS et la signature de la convention d'intégration du site en date du 18 décembre 2009.

Michèle BONNIN rappelle aussi que le plan de gestion actuel du site prendra fin au 31 décembre 2022. Une consultation a ainsi été lancée auprès de bureaux d'études spécialisés en vue de la réalisation de son évaluation sur la période 2018-2022 et de la rédaction du suivant : 2023-2032.

Ont été sollicités :

- Association Lo Parvi (Trept) : pas disponible.
- Agence Mosaïque Environnement (Villeurbanne) : pas de réponse à notre sollicitation.
- Acer campestre (Lyon) : offre reçue pour un montant de 32 925.00 € HT, soit 39 510.00 € TTC.
- Envinrude (Frontonas) : pas de réponse à notre sollicitation.
- Nicolas Souvignet (Vienne) : pas de réponse à notre sollicitation.
- Caroline Folcher (Panossas) : pas de réponse à notre sollicitation.
- AROL Biodiversité / Christel Platel (Trept) : offre reçue pour un montant de 14 000 € HT, soit 16 800 € TTC.
- Ecotope Flore-Faune (Villebois) : pas de réponse à notre sollicitation.
- Collectif Liken (Villeurbanne) : pas de réponse à notre sollicitation.

Après analyse des deux propositions financières réceptionnées, Michèle BONNIN préconise de confier le projet à AROL Biodiversité pour deux raisons. Tout d'abord, d'un point de vue financier, la Mairie de La Balme-les-Grottes ne saurait assumer le coût de la prestation d'Acer campestre malgré le soutien financier accordé par le Conseil Départemental de l'Isère. D'autre part, Christel Platel (AROL Biodiversité) connaît déjà le site pour avoir participé à la rédaction du plan de gestion 2018-2022 des Coteaux de Saint Roch aux côtés de l'Association Lo Parvi.

Après concertation, le Conseil Municipal valide la proposition d'AROL Biodiversité pour la réalisation de l'évaluation du plan de gestion 2018-2022 et de la rédaction de celui 2023-2032 pour un montant de 16 800 € TTC.

**Pour : 11 + 3**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **DEPART DE MICHELE BONNIN A 20H30**

## **II – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

En complément des subventions attribuées lors de la séance du 23 mai 2022, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions aux associations extérieures suivantes :

<b>ASSOCIATIONS HORS COMMUNE</b>	<b>2022</b>	<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>CONTRE</b>
AFM TELETHON	200	10 + 4	0	0
AFSEP	200	10 + 4	0	0
L'ARCHE	200	10 + 4	0	0
CECOF AMBERIEU (4 élèves)	200	10 + 4	0	0
BTP CFA AIN (1 élève)	50	10 + 4	0	0
CMA GRENOBLE (1 élève)	125	10 + 4	0	0
DDEN	50	10 + 4	0	0
EFMA BOURGOIN JALLIEU (1 élève)	50	10 + 4	0	0
ESPACE SC PAYS DE LA PIERRE MONTALIEU	100	10 + 4	0	0
ISA	100	10 + 4	0	0
LIGUE CONTRE LE CANCER	200	10 + 4	0	0
LOCOMOTIVE	200	10 + 4	0	0
LYCEE PAUL CLAUDEL VILLEMORIEU	200	10 + 4	0	0
LYCEE ST SORLIN (5 élèves)	250	10 + 4	0	0
MARPA	0	7 + 3	1	2 + 1
MFR COUBLEVIE (1 élève)	50	10 + 4	0	0
PREVENTION ROUTIERE	0	10 + 4	0	0
AMICALE DES MEDAILLES MILITAIRES MONTALIEU	200	10 + 4	0	0

Après concertation, le Conseil Municipal approuve l'attribution de subventions aux associations extérieures tel que présenté ci-dessus.

## **VIII – QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Restitution Lycée Villemoirieu – Aménagement du Parc**

Etienne CREBESSEGUES, Adjoint au Maire, présente l'étude réalisée par les étudiants en BTSa Développement du Lycée Paul Claudel de Villemoirieu, à la suite de l'enquête accomplie sur la commune de La Balme Les Grottes via un questionnaire en novembre 2021.

Cette étude est très enrichissante pour la commune et débouche sur des possibilités d'aménagement du Parc très intéressantes et attrayantes.

Une suite sera donnée très prochainement en partenariat avec les balmolans afin de définir les lignes directrices de projets d'aménagements possibles en tenant compte des possibilités budgétaires mais aussi de lu résultat de l'enquête.

**FIN DE LA SEANCE A 22H00**